



ARRÊTÉ n° 2024-10-24 / 086
Portant mesures de police particulières à l'occasion
du Pressi-Mobile le Dimanche 27 octobre 2024

Le Maire de la Commune de CETON (Orne),

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212.1, L.2212.2, L.2213.1 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la Route, et notamment l'article R.225 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la route ;

ARRÊTE

Article 1

Le Pressi-Mobile s'installera sur la Place du Foyer Rural le dimanche 27 octobre 2024 de 8h00 à 18h00.

Article 2

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules du samedi 26 octobre 2024, 18h30 au dimanche 27 octobre 2024, 18 heures sur la place du Foyer Rural.

L'interdiction sera matérialisée par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigade de Bellême ;
- Tout agent de la force publique.

Ceton, le 24 octobre 2024

Le Maire,
André BESNIER



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire Ceton et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.